

# Informations Edition 01 / 2019

# Communales

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28

Diffusion à l'ensemble de la commune



## Circulation : plus de transit à Saint-Ursanne

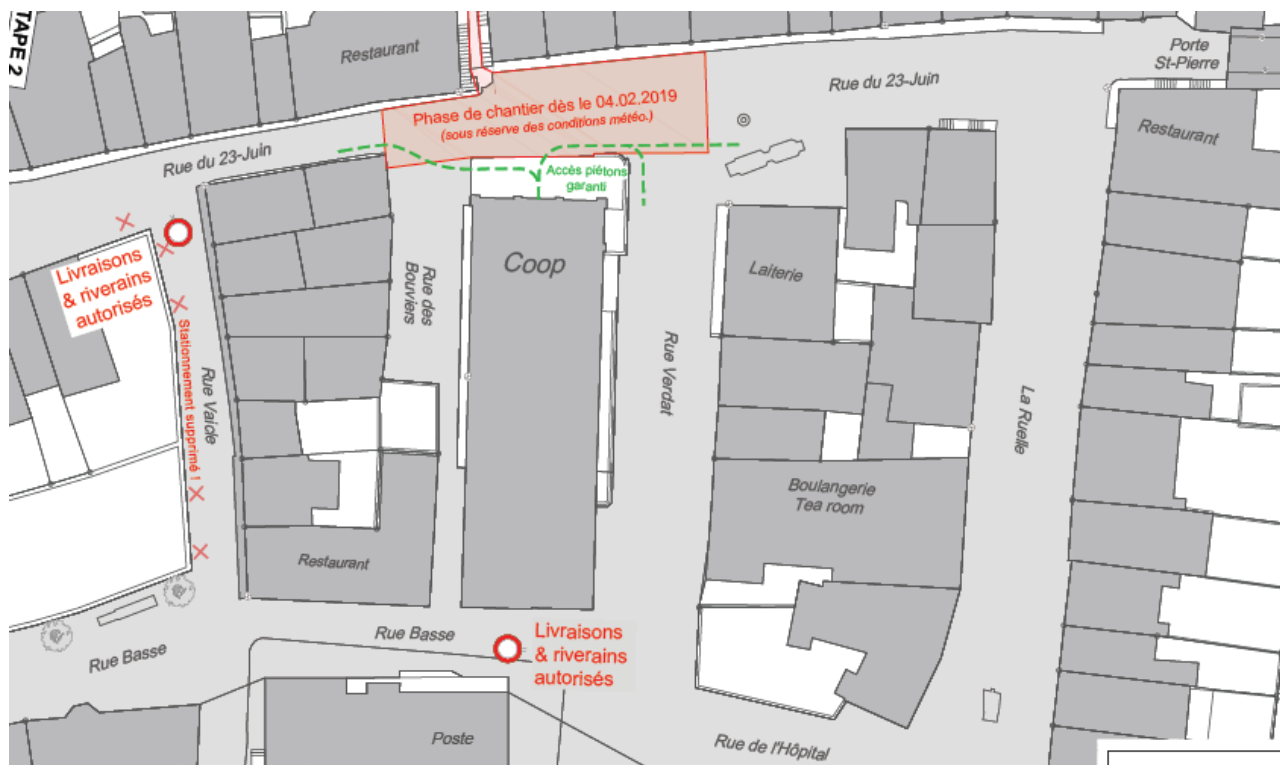
Madame, Monsieur,

A partir du **4 février 2019**, sous réserve des conditions météorologiques, le chantier de la réfection de la vieille ville se déplacera sur la Rue du 23 Juin, vers le bâtiment de la Coop.

Dès cette date,

- le transit des véhicules à travers le centre ancien sera impossible
- l'accès des véhicules en vieille ville et à tous les commerces sera garanti par la Porte St-Pierre et la Porte St-Paul
- la circulation sera interdite à la Rue Vaicle et à la Rue Basse (sauf pour les livraisons et les riverains)
- le stationnement à la Rue Vaicle reste également interdit
- un accès piéton sera assuré à tous les bâtiments

Une signalisation adéquate sera mise en place. Nous ne doutons pas que chacun collaborera au respect des règles en vigueur et vous en remercions d'ores et déjà.



Réfection de Saint-Ursanne

AUTORITE COMMUNALE